

## LA PIERRE DE BOURGOGNE A SON IP

---

### **LA PIERRE DE BOURGOGNE A SON IP**

➤ La pierre de Bourgogne est homologuée « indication géographique » (IP) depuis le 29 juin. Ce signe officiel de qualité et d'origine permet aux artisans de protéger leurs produits et leur savoir-faire de la concurrence déloyale et de la contrefaçon. L'IP couvre la lave, la pierre mureuse, les blocs et les tranches de pierre de Bourgogne, ainsi que les produits finis (dallages, corniches, escaliers...) et semi-finis. **I. C.**